



Compte rendu
Réunion de quartier
Le Verney, la Perette, les Pratz, les Bernards, le Poirier

1^{er} avril 2009 Ë Salle consulaire

Direction générale des services
 Rédacteur : Philippe Lehoux

Monsieur le Maire précise que ce type de réunion n'a pas pour objet la résolution de problèmes privés et que seuls doivent être abordés les sujets d'intérêt général visant à l'amélioration du cadre de vie.

Il rappelle également le principe de non intervention des services municipaux sur les accès privés (déneigement, entretien).

Il évoque ensuite les travaux qui seront réalisés dans les mois à venir, à savoir :

- la réfection des ralentisseurs de la piscine et de la route des Pratz ;
- la réfection de la bande de roulement des chemins du Bonnant, de Vorasset et du Verney (bi-couches) ;
- la réfection, après régularisation et inscription du chemin Louis Viallet (de la Toile) dans le domaine public (réseaux d'assainissement, de collecte des eaux pluviales et enrobés)

Monsieur le Maire rappelle, dans ce domaine particulier, l'effort réalisé par la commune à hauteur de 175 000 euros (enrobés ou bi couches).

- l'enfouissement, route du parc, des réseaux aériens, la création d'un point de tri sélectif (4 conteneurs semi enterrés) à proximité des « Fermes de Saint Gervais ».

Monsieur le Maire précise également la politique retenue en termes d'éclairage public qui ne concerne désormais que les seules zones d'habitat.

Ensuite, il aborde le projet de construction du pôle éducatif qui évolue vers une structure qui regroupera des équipements à destination :

- de la petite enfance (multi accueil petite enfance) ;
- du scolaire (groupe scolaire 12 classes, restaurant scolaire, accueil périscolaire) ;
- de tous, touristes et population locale (centre nautique couvert/découvert ouvert 365/365, équipements sportifs divers, tennis, mini golf).

La procédure se poursuit actuellement par la recherche d'un maître d'œuvre qui devra prendre en compte des choix environnementaux très forts. Une priorité sera donnée à l'utilisation d'énergies renouvelables (géothermie, solaire, etc.), à l'économie des surfaces construites et à une circulation des véhicules maîtrisée depuis la route départementale (les stationnements des véhicules seront réalisés à l'extérieur de l'emprise du pôle).

En réponse à une question, Monsieur le Maire précise qu'il ne peut y avoir une nouvelle enquête publique celle-ci ayant déjà eu lieu et qu'à ce jour les acquisitions de terrains se sont faites à l'amiable.

Il indique que le prix actuellement de 80" le m2 est défini par France Domaine (services fiscaux) et que s'agissant d'argent public il ne peut y être dérogé.

Il confirme qu'il est dans la volonté de la municipalité d'acquérir un maximum de terrains afin de maintenir aux Pratz un maximum d'espaces verts, comme prévu par le PLU (plan local d'urbanisme).

Monsieur le Maire précise également que les terrains nécessaires à la réalisation du « barreau des Contamines » appartiennent également à la commune.

Il indique que l'emprise du chemin « Charles et Marcel Margueron » appartient également à la commune sur une largeur de 10 mètres. La copropriété « Les Huskies » qui empiète sur cette emprise a été sommée de se mettre en limite.

Pour répondre aux souhaits de certains des membres de l'assistance qui voudraient voir réduire des vitesses qu'ils trouvent excessive, Monsieur le Maire répond qu'il envisage, avenue de Miage de réduire les secteurs limités à 30km/h afin de renforcer la visibilité. Seules les zones d'approche des ralentisseurs et de proximité des établissements scolaires continueront à bénéficier de cette vitesse réduite.

Afin d'éviter les problèmes de circulation, lors de travaux, la police municipale et les services techniques vérifieront la stricte application, par les entreprises, des autorisations de voiries.

De plus, afin d'éviter l'accès (étroitesse de voies, difficultés de retournement, etc.) à des véhicules non adaptés qui se dirigent avec un GPS il est possible de signaler aux adresses suivantes :

- <http://mapinsight.teleatlas.com>
- <http://mapreporter.navteq.com>

des erreurs cartographiques, des changements de signalisations.

Le Maire,
Conseiller Général du Canton
de Saint-Gervais-les-Bains,

Jean-Marc PEILLEX

HOTEL DE VILLE 50 avenue du Mont d'Arbois B.P.43 74170 SAINTGERVAISLESBAINS FRANCE

Tél + 33 (0)4 50 47 75 66 - Fax + 33 (0)4 50 47 75 73

Bureau d'Etat Civil du Fayet . 49 rue de la Poste . 74190 Le Fayet Tél : + 33 (0)4 50 78 27 69 Fax : + 33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de St-Nicolas . 74190 St-Nicolas de Véroce Tél : + 33 (0)4 50 93 20 63 Fax : + 33 (0)4 50 93 24 33

[http : // www.saintgervaislesbains.fr](http://www.saintgervaislesbains.fr) - e-mail : mairie.stgervais@wanadoo.fr